

La motion que je propose ressemble un peu à celle qui vient d'être présentée par l'honorable député de Provencher (M. LaRivière). Cependant, elle a une telle importance qu'il peut être bon d'exposer, en aussi peu de mots que possible, les raisons qui m'engagent à la présenter. Quand on considère la variété des vues et la disparité des opinions entretenues au sujet de la loi des écoles du Manitoba, la dénonciation énergique qu'on en a faite dans certains quartiers et les vives sympathies qu'elle a obtenues dans d'autres, les honorables députés pourraient nous soupçonner de vouloir, en soulevant une question aussi délicate, créer de nouvelles difficultés au gouvernement. Tel n'est point le cas; nous ne sommes animés que par le sentiment du devoir que fait naître chez nous la conviction que par le non-développement de cette loi, une loi injuste et injustifiable a virtuellement reçu la sanction et l'approbation du gouvernement fédéral. Nous sommes prêts à attendre la correspondance, les documents, les mémoires, les rapports et arrêtés relatifs à cette question, avant de présenter une motion de censure directe et bien méritée—une motion, M. l'Orateur, qui nous permettra de protester de toutes nos forces contre la violation de ce que nous considérons un droit sacré, contre une loi renfermant le premier principe de l'oppression, et qui est une cause de danger pour les meilleurs intérêts de notre pays; contre une atteinte portée à notre constitution nationale, atteinte à laquelle auraient dû résister ceux dont le premier devoir, un devoir accepté sous serment, est de protéger contre toute attaque cette convention écrite et bien comprise qui nous gouverne.

Pendant que j'en suis là-dessus, il peut être bon aussi d'attirer en peu de mots l'attention sur l'agitation qui se poursuit, une agitation qui, dans notre opinion, est pleine de danger, pleine de gravité et peut avoir de très sérieuses conséquences. Certes, M. l'Orateur, nous n'avons pas seulement eu dans la province du Manitoba une législation du caractère le plus étonnant, mais même dans la grande, prospère et intelligente province d'Ontario, des hommes occupant une position éminente dans le monde politique, ont essayé de monter au pouvoir sur les ruines d'un système d'éducation que l'expérience avait prouvé parfaitement acceptable à la population de cette province. Heureusement, M. l'Orateur, que le projet a été déjoué; une grande injustice a été empêchée, parce que l'esprit patriotique de la population d'Ontario s'est refusé à encourager la destruction de ce qu'il avait fallu des années pour édifier. Cependant, M. l'Orateur, le caractère de certains événements récents a donné lieu à un sentiment d'alarme très répandu parmi une grande partie de la population, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. Je serais très heureux, assurément, alors que j'ai le plaisir de prendre la parole pour la première fois dans cette chambre, de pouvoir dire à mes coreligionnaires: "Vous avez tort de croire qu'il y a lieu d'entretenir un sentiment de malaise; vos droits et vos libertés seront respectés et maintenus."

Mais, M. l'Orateur, en face de l'agitation qui se poursuit, en face de la détermination évidente de supprimer la langue d'une grande partie de la population et de fermer les écoles séparées, est-il possible de leur donner cette assurance? On me dit qu'il y a dans le cabinet des hommes qui nous représenteront et veilleront de près sur nos écoles et les intérêts des parents en matière d'éducation.

M. DEVLIN.

Ah! M. l'Orateur, quand je me rappelle l'attitude mâle prise il y a quelques années par celui qui représente dans le cabinet la nationalité à laquelle j'appartiens, et quand je compare cette attitude avec la position qu'il occupe relativement à cette question, je suis forcé de m'écrier avec le grand poète latin: *Quantum mutatus ab illo*—combien notre champion est changé! Il est vrai qu'il n'était alors que simple député, aujourd'hui il est membre du gouvernement. Le changement d'idées doit-il être attribué au changement de position?

M. l'Orateur, quand on se rappelle que du haut de plus d'une tribune publique dans la province de Québec, toujours, naturellement, dans les excitations d'une élection, le très-éloquent Secrétaire d'Etat, et le très exact ministre des travaux publics appelaient le ciel à témoin de leur dévouement aux principes qui ont été attaqués par cette loi, et quand nous faisons contraster leurs déclarations et leurs professions de foi avec leurs actes, n'a-t-on pas lieu de soupçonner que le manteau du pouvoir est capable de produire un très remarquable effet, et de pousser des hommes, à d'autres égards droits et honnêtes, à la tentation de sortir des sentiers battus?

On sait qu'au cours de la dernière élection, on a beaucoup parlé d'annexion. Or, je crois que l'annexion a été exclusivement le fait de la droite. Par exemple, qu'on prenne le ministre des douanes dont les opinions sont assez bien connues au sujet de la question dont je parle; n'avons-nous pas lieu de croire que dans un moment d'effusion fraternelle, il a attiré dans son étroite et réussi à annexer l'honorable ministre de la justice, l'honorable Secrétaire d'Etat et l'honorable ministre des travaux publics? L'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), encouragé par ce succès, est allé plus loin et a réussi à capturer notre ministre de la guerre.

Je serais le dernier à heurter les sentiments ou à blesser les susceptibilités d'un député quel qu'il soit, le dernier à soulever une question qui pourrait engendrer une lutte entre individus, entre races ou entre croyances. Autant que qui que ce soit dans cette chambre, je désire que la paix règne dans notre pays,—parce que je suis, autant que qui que ce soit ici, attaché à ce pays, fier de son étendue, fier de ses ressources, fier de ses institutions et fier de sa forme de gouvernement. Il n'y a pas de pays sous le soleil qui me soit aussi cher, parce qu'à nos yeux, c'est un pays où règnent la beauté, la vertu et la valeur—un pays dont les lacs, les cours d'eau et les forêts, dont les ressources minérales et agricoles possibles peuvent soutenir la comparaison avec celles de tout autre pays—un pays qui possède tous les éléments de la grandeur nationale et tous les éléments de la force nationale, pourvu qu'on lui conserve l'élément de son unité nationale. Il a une histoire qui témoigne d'une façon particulière du caractère chevaleresque de sa race—une histoire qui jette le plus grand lustre sur les écoles qu'on a attaquées au Manitoba et sur l'église qui encourage et protège ces écoles.

Ah! M. l'Orateur, plus nous étudions cette histoire, plus nous avons lieu de nous sentir fiers des merveilleux et héroïques exploits de ceux qui, les premiers, sont venus dans ce pays et ont planté sur les bords du Saint-Laurent l'emblème du christianisme et ont introduit ici la grande langue de la France, immortalisée par le génie oratoire de Bossuet et le génie poétique de Racine. Pour suppri-